

## EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES DEPARTEMENT DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

p.B. 51.10.3.- DZ/j

Berne, le 10 juin 1958.

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen Prière de rappeler cette référence dans la réponse

Co-rapport

à la proposition du département de l'intérieur du 16 mai 1958 concernant l'usage de copies de documents intéressant la Suisse, faites dans les archives allemandes déposées en Angleterre, dans les archives nationales américaines et dans les bibliothèques de Washington, d'Yale et de Harvard.

Le département politique se rallie aux propositions du département de l'intérieur. Toutefois, il tient à préciser qu'il appartient au département politique de mettre sous scellés les documents allemands dont il a été pris connaissance en Angleterre. En conséquence, il propose de préciser de la manière suivante le chiffre l du dispositif:

"Les copies mentionnées ci-dessus de documents allemands dont il a été pris connaissance en Angleterre seront mises sous scellés par le département politique et déposées ensuite aux archives fédérales."

Quant aux documents recueillis aux Etats-Unis d'Amérique, le département politique a pris bonne note qu'il sera consulté en cas de doute.

> Département politique fédéral Max Petitpierre

Annexe: 1 proposition

